

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 02 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le **JEUDI 02 JUILLET à 20 H 00**, s'est réuni le **Conseil Municipal** légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur **Pascal GOUHOURY, Maire**

**Présents** : M. GOUHOURY, M. POTTIER, Mme L'HOSTIS, M. VANEK, Mme MUSY, Adjoints, Mme LEGRAND, Mme CUGNY, Mme FARTO, M. LEFEUVRE, M. CASCALES, Mme CHAILLOUX, M. CARTEAU, Mme CUVELIER, M. PINTO-FERNANDES, Mme KUKULJAN, M. FAIVRE, M. MALCHERE, M. BEULLARD, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés** : Mme JIMENEZ

**Secrétaire de Séance** : Mr Christophe MALCHERE

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2020

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité

*Adopté à l'unanimité*

### 1 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2019

L'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2019, tant sur le budget général que sur les budgets annexes, a été réalisée par le Receveur de Fontainebleau/Avon et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2019 du Budget Général et de ses annexes.

*Adopté à l'unanimité*

### 2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

#### BUDGET GENERAL

##### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 558 804.13
Recettes	2 850 368.27
Soit un excédent Brut de	291 564.14

DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général	881 356.62	825 711.35
012 - Charges du personnel	1 246 065.00	1 203 798.38
014 - Atténuation de produits	38 281.00	38 281.00
65 - Autres charges de gestion courante	522 203.96	144 919.69
66 - Charges Financières	192 308.93	181 798.65
67 - Charges exceptionnelles	17 824.00	17 823.48
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	41 069.00	-
042 - Opérations ordre entre section (dot. amts)	47 452.00	146 471.58
<b>TOTAL</b>	<b>2 986 560.51</b>	<b>2 558 804.13</b>
023 - Virement à la section d'investissement	330 964.91	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 317 525.42</b>	<b>2 558 804.13</b>

RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé	
013 - Atténuation de charges	86 000.00	109 158.29	
70 - Produits des services	224 300.00	218 896.72	
73 - Impôts et taxes	1 604 649.00	1 644 825.93	
74 - Dotations et participations	211 986.00	429 699.29	
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	260 250.00	270 726.88	
76 - Produits financiers	-	15.36	14,96
77 - Produits exceptionnels	2 000.00	113 711.99	
042 - Opérations d'ordre entre section	84 236.00	63 333.81	
<b>TOTAL</b>	<b>2 473 421.00</b>	<b>2 850 368.27</b>	
002 - Excédent antérieur reporté	844 104.42	844 104.42	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 317 525.42</b>	<b>3 694 472.69</b>	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	2 674 435.48
<i>Recettes</i>	3 145 149.40
<i>Soit un excédent Brut de</i>	470 713.92

DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-
16 - Remboursement d'emprunt	1 223 165.82	1 186 338.91
20 - Immobilisations incorporelles	245 895.76	244 744.24
21 - Immobilisations corporelles	109 860.76	31 576.62
23 - Immobilisations en cours	1 747 777.06	1 080 646.57
040 - Opération d'ordre entre section (travaux de régie)	84 236.00	63 333.81
041 - Opération Patrimoine (a)	67 795.33	67 795.33
<b>TOTAL</b>	<b>3 478 730.73</b>	<b>2 674 435.48</b>
001 - déficit antérieur reporté	345 558.66	345 558.66
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 824 289.39</b>	<b>3 019 994.14</b>

**A NOTER :** Les dépenses d'investissements engagés non réalisées :

<i>Chapitre 21 Article 2188 – Autres immobilisations corporelles</i>	2 670.00
<i>Chapitre 23 Article 2313 - Immobilisations en cours constructions</i>	162 195.06
<i>Chapitre 23 Article 2315 - Immobilisations en cours Installations Techniques</i>	305 879.60
	<hr/> 470 744.66 €

RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
10 - Dotation fond divers	118 000.00	154 722.59
1068 - Affectation n-1	448 550.28	448 550.28
13 - Subventions d'investissements	597 524.36	176 907.76
16 - Emprunt et dettes assimilées	2 119 002.51	2 118 374.15
165 - Dépôt et Cautionnement	-	223.53

23 – Immobilisations en cours	-	32 104.18
27 - Autres immobilisations financières	-	-
021 - Virement de la section de fonctionnement	330 964.91	-
024 - Produit des cessions	95 000.00	-
040 - Opérations d'ordre entre section	47 452.00	146 471.58
041 - Opérations Patrimoniales	67 795.33	67 795.33
<b>TOTAL</b>	<b>3 824 289.39</b>	<b>3 145 149.40</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 824 289.39</b>	<b>3 145 149.40</b>

**A NOTER** : Les recettes d'investissement engagées non réalisées :

Chapitre 13

Article 1321 - Subvention investissement - Etat et établissement nationaux	2 211.84 €
Article 1322 - Subvention investissement - Région	1 237.50 €
Article 1323 - Subvention investissement - Département	45 098.32 €
Article 1328 - Subvention investissement - Autres	<u>50 103.83 €</u>
	98 651.49 €

Les dépenses d'investissements engagées non réalisées : 470 744.66 €

Les recettes d'investissements engagées non réalisées : 98 651.49 €

Soit un solde des restes à réaliser 2019 de : - 372 093.17 €

## **BUDGET LOCATION DE LOCAUX**

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses	41 787.16
Recettes	23 459.71
Soit un déficit Brut de	- 18 327.45

	Crédit voté	Montant réalisé
<b>DEPENSES</b>		
011 - Charges à caractère général	45 566.00	41 059.16
012 - Charges du personnel	4 000.00	-
65 - Autres charges de gestions courantes	4.00	-
67 - Charges Exceptionnelles	-	-
023 - Virement à la section d'investissement	45 125.39	-
042 - Opérations d'ordre entre section (amortis.)	728.00	728.00
<b>TOTAL</b>	<b>95 423.39</b>	<b>41 787.16</b>
002 Déficit antérieur reporté	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 423.39</b>	<b>41 787.16</b>

	RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
74 - Dotations et Participations		57 321.26	-
75 - Autres produits de gestion courante		28 299.00	20 918.95
77 - Autres Produits exceptionnels		2 540.00	2 540.76
042 - Opérations d'ordre entre section (amortis.)		-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>88 160.26</b>	<b>23 459.71</b>
002 - Excédent antérieur reporté		7 263.13	-
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 423.39</b>	<b>23 459.71</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	271 038.42
Recettes	298 371.30
Soit un excédent Brut de	27 332.88

	DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
20 - Immobilisations incorporelles		2 500.00	-
21 - Immobilisations corporelles		45 086.00	38 521.57
23 - Immobilisations en cours		273 577.81	232 516.85
040 - Opération d'ordre entre section		-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>321 163.81</b>	<b>271 038.42</b>
001 Déficit antérieur reporté		22 332.88	22 332.88
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 496.69</b>	<b>293 371.30</b>

**A NOTER** : Les dépenses d'investissement engagées non réalisées :

Chapitre 23 Article 2315 Immobilisations en cours Installations Techniques 5 000.00

**Soit un solde de reste à réaliser 2019 de 5 000.00**

	RECETTES	Crédit voté	Montant réalisé
1068 - Dotations, fonds divers et réserves		56 050.38	56 050.38
13 - Subvention d'investissement		241 592.92	241 592.92
021 - Virement section fonctionnement		45 125.39	-
040 - Opération d'ordre entre section		728.00	728.00
	<b>TOTAL</b>	<b>343 496.69</b>	<b>298 371.30</b>
001 Excédent d'investissement reporté		-	-
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 496.69</b>	<b>298 371.30</b>

## BUDGET CAMPING

### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	155
Recettes	110
Soit un déficit brut de	- 45

	DEPENSES	Crédit voté	Montant réalisé
011 - Charges à caractère général		35 710.07	32 551.86

012 - Charges du personnel	51 209.00	51 123.73
65 - Autres charges de gestion courante	1 004.00	1 000.45
67 - Charges exceptionnelles	70 043.17	70 043.17
023 - Virement à la section d'investissement	16 515.08	
042 - Opération d'ordre entre section	945,00	945,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>175 426.32</b>	<b>155 664.21</b>

	<b>RECETTES</b>	Crédit voté	Montant réalisé
70 - Prestations de services		75 000.00	95 524.83
75 - Autres produits de gestion courante		-	-
042 - Opérations d'ordre entre section		15 000.00	14 996.94
<b>TOTAL</b>		<b>85.000.00</b>	<b>110 521.77</b>
002 - Excédent Antérieur Reporté		90 426.32	90 426.32
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>175 426.32</b>	<b>200 948.09</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	18 100.08
Recettes	16 211.31
soit un déficit brut de	- 1 888.77

	<b>DEPENSES</b>	Crédit voté	Montant réalisé
21 - Immobilisations corporelles		640.00	640.00
23 - Immobilisations en cours		8 832.08	2 463.14
040 - Opération d'ordre entre section		15 000.00	14 996.94
<b>TOTAL</b>		<b>24 472.08</b>	<b>18 100.08</b>
001 - Déficit Antérieur		14 626.31	14 626.31
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>39 098.39</b>	<b>32 726.39</b>

	<b>RECETTES</b>	Crédit voté	Montant réalisé
106 - Dotations, fonds divers		15 266.31	15 266.31
13 - Subvention d'investissement		6 372.00	-
021 - Virement section Fonctionnement		16 515.08	-
040 - Opération d'ordre entre section		945.00	945.00
<b>TOTAL</b>		<b>39 098.39</b>	<b>16 211.31</b>
001 - Excédent Antérieur		-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>39 098.39</b>	<b>16 211.31</b>

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur David POTTIER, 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence du Conseil Municipal.  
Monsieur David POTTIER demande au Conseil Municipal de délibérer.

Adopté à l'unanimité

## 3 - AFFECTATIONS DES RESULTATS

### a) BUDGET GENERAL

Résultat de fonctionnement 2019	
Résultat exercice	291 564.14

	Résultat antérieurs reportés 2018	844 104.42
	Résultat à affecter	1 135 668.56
Résultat d'investissement 2019		
	Résultat brut	470 713.92
	Déficit Antérieur 2018	-345 558.66
	Solde d'exécution d'investissement (D001)	125 155.26
	Solde des Restes à réaliser 2019	-372 093.17
	Besoin de financement	-246 937.91
Affectation		
	Affectation en R 1068	246 937.91
	Report en fonctionnement	888 730.65
	Reprise	1 135 668.56

### **b) BUDGET LOCATION DE LOCAUX**

Résultat de fonctionnement 2019		
	Résultat exercice	-18 327.45
	Résultat antérieurs reportés 2018	7 263.13
	Résultat à affecter	-11 064.32
Résultat d'investissement 2019		
	Résultat brut	27 332.88
	Déficit Antérieur 2018	-22 332.88
	Solde d'exécution d'investissement (D001)	5 000.00
	Solde des Restes à réaliser 2019	-5 000.00
	Besoin de financement	0.00
Affectation		
	Affectation en R 1068	0.00
	Report en fonctionnement	-11 064.32
	Reprise	-11 064.32

### **c) BUDGET CAMPING**

Résultat de fonctionnement 2019		
	Résultat exercice	-45 142.44
	Résultats antérieurs reportés 2018	90 426.32
	Résultat à affecter	45 283.88
Résultat d'investissement 2019		
	Résultat brut	-1 888.77
	Déficit Antérieur 2018	-14 626.31
	Solde d'exécution d'investissement (D001)	-16 515.08
	Solde des Restes à réaliser 2019	-
	Besoin de financement	-16 515.08
Affectation		
	Affectation en R 1068	16 515.08
	Report en fonctionnement	28 768.80
	Reprise	45 283.88

Adopté à l'unanimité

## 4 - TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux pour l'année 2020, comme suit :

	<b>BASE 2020</b>	<b>TAUX 2020</b>	<b>PRODUITS 2020</b>
TAXE FONCIERE	3 377 000	28.87	974 940
TAXE FONCIERE NON BATI	43 700	65.66	28 693
	<b>PRODUIT</b>		<b>1 003 633</b>

Adopté à l'unanimité

## 5 - BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les projets du Budget Primitif de l'exercice 2020 proposés par la Commission des Finances :

### BUDGET GENERAL

#### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	584 398.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	1 213 527.00 €
<i>chapitre 014</i>	Atténuations de produits	39 307.00 €
<i>chapitre 022</i>	Dépenses Imprévues	168 384.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement à la Section d'Investissement	1 158 208.65 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 337.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres Charges de gestion courante	160 603.00 €
<i>chapitre 66</i>	Charges Financières	179 451.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges Exceptionnelles	4 500.00 €

#### **TOTAL DES DEPENSES**

**3 571 715.65 €**

#### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté	888 730.65 €
<i>chapitre 013</i>	Atténuations de charges	42 727.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70.000.00 €
<i>chapitre 70</i>	Produits des services, du domaine et ventes diverses	161 962.00 €
<i>chapitre 73</i>	Impôts et Taxes	1 923 856.00 €
<i>chapitre 74</i>	Dotations et Participations	230 311.00 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	235 742.00 €
<i>chapitre 76</i>	Produits Financiers	10.00 €

<i>chapitre 77</i>	Produits Exceptionnels	18 377.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 571 715.65 €</b>

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement Reporté	-
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre entre sections	70 000.00 €
<i>chapitre 041</i>	Opérations patrimoniales	87 500.00 €
<i>chapitre 10</i>	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et dettes	932 053.00 €
<i>chapitre 20</i>	Immobilisations	3 228.00 €
<i>chapitre 204</i>	Subventions d'équipement versées	0.00 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	45 559.00 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	1 657 693.31 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 796 033.31 €</b>

### **INVESTISSEMENT RECETTES**

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement Reporté	125 155.26 €
<i>chapitre 021</i>	Virement de la section de fonctionnement	1 158 208.65 €
<i>chapitre 024</i>	Produits de cessions	0.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 337.00 €
<i>chapitre 041</i>	Opérations patrimoniales	87 500.00 €
<i>chapitre 10</i>	Dotations et Fonds divers	322 201.91 €
<i>chapitre 13</i>	Subventions d'Investissement	287 352.49 €
<i>chapitre 16</i>	Emprunts et Dettes	752 278.00 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	0.00 €
<i>chapitre 27</i>	Autres immobilisations financières	0.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 796 033.31 €</b>

## **BUDGET ANNEXE LOCATIONS DE LOCAUX**

### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 002</i>	Résultat de fonctionnement reporté	11 064.32 €
<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	30 085.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	0.00 €
<i>chapitre 023</i>	Virement à la section d'investissement	0.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 485.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres charges de gestion courante	2.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges exceptionnelles	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>42 636.32 €</b>

### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

<i>chapitre 002</i>	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
<i>chapitre 74</i>	Autres attributions et Participations	29 722.32 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de Gestion Courante	12 756.00 €
<i>chapitre 77</i>	Produits exceptionnels divers	158.00 €

**TOTAL DES RECETTES 42 636.32 €**

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
<i>chapitre 20</i>	Annonces et insertions	0.00 €
<i>chapitre 21</i>	Immobilisations Corporelles	1 485.00 €
<i>chapitre 23</i>	Immobilisations en cours	5.000 €

**TOTAL DES DEPENSES 6 485.00 €**

### **INVESTISSEMENT RECETTES**

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5.000.00 €
<i>chapitre 021</i>	Virement de la section fonctionnement	0.00 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 485.00.00 €
<i>chapitre 10</i>	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
<i>chapitre 13</i>	Subventions	0.00 €

**TOTAL DES RECETTES 6 485.00 €**

## **BUDGET ANNEXE CAMPING**

### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 011</i>	Charges à caractère général	10 223.00 €
<i>chapitre 012</i>	Charges de Personnel	16 727.80 €
<i>chapitre 023</i>	Virement section Investissement	647.00 €
<i>chapitre 042</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 169.00 €
<i>chapitre 65</i>	Autres Charges de gestion courante	2.00 €
<i>chapitre 67</i>	Charges Exceptionnelles	0.00 €

**TOTAL DES DEPENSES 28 768.80 €**

### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

<i>chapitre 002</i>	Excédent antérieur reporté fonctionnement	28 768.80 €
<i>chapitre 042</i>	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €
<i>chapitre 70</i>	Prestations de service	0.00 €
<i>chapitre 75</i>	Autres produits de gestion courante	0.00 €

**TOTAL DES RECETTES 28 768.80 €**

### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

<i>chapitre 001</i>	Solde d'exécution reporté	16 515.08 €
<i>chapitre 040</i>	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €

chapitre 20	Immobilisations	1 700.00 €
chapitre 21	Immobilisations Corporelles	116.00 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>18 331.08 €</b>

#### INVESTISSEMENT RECETTES

chapitre 001	Solde d'exécution reporté	0.00 €
chapitre 021	Virement à la section d'exploitation	647.00 €
chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 169.00 €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	16 515.08 €
chapitre 13	Subventions	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>18 331.08 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

A l'unanimité, les Budgets Primitifs 2020 proposés par Monsieur le Maire sont adoptés.

## 6 - TARIF ACCUEIL DE LOISIRS - 2020/2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la proposition de la Commission des Finances du 17 juin 2020, de maintenir les tarifs suivants à compter du 06 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, à savoir :

### a) Accueil Péri Scolaire

Revenus des familles	Matin	Soir
< 1 067 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	1.65	2.19
< 1 068 à 1 829 Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	2.42	3.31
1 830 à 2 499 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	2.56	3.58
2 500 à 3 049 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	2.71	3.78
> 3 050 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	2.93	4.19

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

### b) Accueil de Loisirs

Revenus des Familles	Journée	Demi-Journée	Demi-Journée
	Avec Repas	Avec Repas	Sans Repas
< 1 067 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	8.51	7.35	3.68
1 068 à 1 829 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	11.28	8.46	4.05
1 830 à 2 499 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	11.80	8.82	4.24
2 500 à 3 049 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	12.34	9.20	4.42
> 3 050 € Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	14.00	10.37	5.10
Hors Commune Tarifs du 06.07.2020 au 31.12.2020	20.03	17.99	7.33

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant. Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

Adopté à l'unanimité

## 7 - REMBOURSEMENT - LOCATION DE SALLES COMMUNALES - CRISE SANITAIRE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme VALENTE a signé un contrat de location pour la l'Espace André Millet le 21 janvier 2020 pour le samedi 28 mars 2020 et a versé la somme de 460.00 € (montant total de la location).

Suite à la crise sanitaire qui touche actuellement le territoire, Mme VALENTE a été dans l'obligation d'annuler sa location.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de la somme versée pour Mme VALENTE.

*Adopté à l'unanimité*

## 8 - PERSONNEL - PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

La loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 prévoit que l'État pourra verser une prime exceptionnelle défiscalisée à ses agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (jusqu'à 1 000 €). Les collectivités locales pourront octroyer, dans les mêmes conditions d'exemption de prélèvement fiscal et social, un maximum de 1 000 € par agent. Un décret doit venir préciser les modalités de son versement.

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1. **D'instaurer** la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Samoreau afin de valoriser le travail significatif durant cette période au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid 19 pour assurer la continuité des services publics.
2. **De déterminer** les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle à l'égard des agents selon les modalités suivantes :

Cette prime sera attribuée aux agents publics (fonctionnaire et agent contractuels de droit public) ayant assuré la continuité des services publics, à savoir :

- Les agents des services techniques et les agents d'entretien amenés à procéder régulièrement à des dépannages, divers travaux et à la désinfection de locaux

- Les agents des services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local
- Les agents de la police municipale amenés à participer directement à la prévention, à l'information et aux contrôles

Cette prime exceptionnelle se cumule avec tout autre élément de rémunération.  
Celle-ci sera exonérée d'impôt sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.  
Cette prime fera l'objet d'un versement unique.

- 3 **D'autoriser** Monsieur le Maire à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de cette prime

*Adopté à l'unanimité*

## 9 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - 2020

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions 2020 aux Associations, ci-après :

ASSOCIATIONS	Subventions 2020
Académie RAVEL	1 000
Accordéon Club	200
Anciens Combattants	700
Avenir de Samoreau	2 000
Brochet Samoréen	1 000
Poussettes et Compagnie	600
A. P. E.	600
Comité des Fêtes	4 000
O. C. C. E. - Ecole Primaire	2 100
Les souris - Ecole Maternelle	700
Club de l'Amitié	700
Les Toqués de la Grange aux Dîmes	200
Association des Sauveteurs Secouristes	300
Médaillés Militaires	55
FNACA	150
<b>TOTAL</b>	<b>14 305€</b>

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité, sauf :

- ✓ Pour « Club de l'Amitié » 1 abstention : Mr VANEK
- ✓ Pour « Comité des Fêtes » 4 absents : Mr POTTIER, Mme L'HOSTIS, Mme LEGRAND, Mme FARTO
- ✓ Pour « Poussettes et Compagnie » 1 abstention : Mme KUKULJAN
- ✓ Pour « Avenir de Samoreau » 1 abstention : Mme KUKULJAN
- ✓ Pour « Association Parents d'Elèves » 1 abstention : Mme KUKULJAN

### **Autres Subventions :**

Sauvegarde des cygnes	150
Amicale des Sapeurs Pompiers de Vulaines	250
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Vulaines	200
Association des Anciens Marins de Fontainebleau/Avon	100
APEEV (collège Vulaines)	300
Union Nationale des Anciens Combattants	100
Association de Contrôle Judiciaire socio-éducatif de Seine et Marne	100
SN Médaille Militaire Avon	50
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

## **10 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux et conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts direct (CCID) doit être instituée dans chaque commune qui est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les autres membres sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

### **I – Rôle**

La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

### **II – Composition**

Selon l'article 1650 du CGI, dans les communes comptant jusqu'à 2 000 habitants, la CCID est composée de 9 membres, à savoir le maire ou l'adjoint délégué qui assure la fonction de président, ainsi que 8 commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants,

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 18 ans révolus, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

### **III - Fonctionnement**

La CCID se réunit annuellement à la demande du directeur départemental ou le cas échéant du directeur régional des finances publiques ou de son délégué et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué ou à défaut du plus âgé des commissaires titulaires.

Les membres de la commission délibèrent en commun, à la majorité des suffrages. Ils ne peuvent prendre aucun avis si le quorum n'est pas au moins de 5 présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante (art. 345 annexe III du CGI).

S'il arrive, lors d'une réunion de la CCID, que le quorum ne soit pas atteint, il convient impérativement pour le président de suspendre la séance jusqu'à la venue de commissaires en nombre suffisant si cela est possible ou, à défaut, de convoquer une nouvelle réunion de la commission. Le quorum relève donc de la responsabilité du président de la commission.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les membres suivants :

#### **16 TITULAIRES**

- David POTTIER
- Dominique L'HOSTIS
- Daniel VANEK
- Mylène MUSY
- Bernadette CUGNY
- Aurélien FAIVRE
- Patrick LEFEUVRE
- René CASCALES
- Catherine CHAILLOUX
- Didier CARTEAU
- Serge YVES
- Bernadette DELION
- Norbert DUGORNAY
- Claude GODIN
- Philippe GODIN
- Philippe MONTCLAIR

#### **16 SUPPLEANTS**

- Christophe MALCHERE
- Jérémy BEULLARD
- Sylvie LEQUEMENT
- Guillaume DAVOST
- Sandra FARTO
- Anne Marie JIMENEZ
- Carole LEGRAND
- Manuel PINTO FERNANDES
- Stéphanie KUKULJAN
- Eric GAUDRE
- 
- 
- 
- 
- 
- 

*Adopté à l'unanimité*

## **11 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT A LOYERS CADRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commission d'attribution de logement à loyers cadrés a été créée lors de la construction des 12 logements le 31 mai 2006.

Cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal :

- Mylène MUSY
- Nathalie CUVELIER
- Catherine CHAILLOUX
  
- 1 membre associatif
- Jacques CAMPEOTTO

- 2 personnels administratifs : La Directrice Générale des Services et la responsable du C.C.A.S.

*Adopté à l'unanimité*

## **12 - FONDS DE CONCOURS RELATIF AUX TRAVAUX DE REPRISE ECONOMIQUE LOCALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE FONTAINEBLEAU**

L'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés » entre un EPCI et ses communes-membres « après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ». Il est précisé que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Trois conditions cumulatives sont à remplir pour que le versement effectif d'un fonds de concours soit autorisé par la loi :

- Condition n°1 : avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement ;
- Condition n°2 : la prise de délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- Condition n°3 : ne pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Le montant du fonds de concours attribué par la communauté d'agglomération ne pourra excéder le montant demandé par la commune.

Dans le cadre de la reprise économique sur le territoire du Pays de Fontainebleau, la communauté d'agglomération propose de financer une partie des dépenses engagées dans le cadre d'investissements par les communes par le biais d'un fonds de concours.

Il s'agit d'un fonds d'aide à la reprise économique sur des projets communaux qui relèvent des domaines, ci-après repris :

- Bâtiments, installations générales, agencement et aménagement desdits bâtiments, ouvrages d'infrastructures et travaux portant sur la réalisation d'installations, matériels et outillages techniques.

Ce fonds d'aides à la reprise économique peut concerner une ou plusieurs opérations.

L'objet du fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est d'aider à la relance économique du territoire via ses communes membres.

C'est une aide à l'investissement qui peut porter sur plusieurs opérations de travaux.

Il serait intéressant que ces projets soient en lien avec le projet de territoire que la communauté d'agglomération a finalisé en décembre 2019 et le plan climat air énergie.

Ce fonds est à utiliser sur l'année budgétaire 2020.

Le montant global de la participation financière de la Communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau dans le cadre de ce fonds de concours est de 1 millions d'euros pour aider à la reprise économique locale. Une somme répartie au prorata du nombre d'habitants entre les communes de la CAPF, soit 15€ par habitant.

Montant estimatif des travaux : 2 millions d'euros se répartissant comme suit :

En tout état de cause, le montant total du fonds de concours ne pourra excéder les 50% du coût hors subventions de l'opération concernée, et ce, applicable pour chacune des communes.

### Montants en euros

Fonds de concours d'investissement travaux : aide aux entreprises locales				
Nom de la commune	Population municipale	Contribution CAPF	Contribution commune	Montant investissement
Achères-la-Forêt	1 125	16 875	16 875	33 750
Arbonne-la-Forêt	995	14 925	14 925	29 850
Avon	13 886	208 290	208 290	416 580
Barbizon	1 135	17 025	17 025	34 050
Bois-le-Roi	5 876	88 140	88 140	176 280
Boissy-aux-Cailles	290	4 350	4 350	8 700
Bourron-Marlotte	2 772	41 580	41 580	83 160
Cézy	1 183	17 745	17 745	35 490
Chailly-en-Bière	2 037	30 555	30 555	61 110
La Chapelle-la-Reine	2 418	36 270	36 270	72 540
Chartrettes	2 554	38 310	38 310	76 620
Fleury-en-Bière	656	9 840	9 840	19 680
Fontainebleau	14 886	223 290	223 290	446 580
Héricy	2 604	39 060	39 060	78 120
Naisy-sur-École	1 832	27 480	27 480	54 960
Parthes	1 995	29 925	29 925	59 850
Redoses	635	9 525	9 525	19 050
Saint-Germain-sur-École	366	5 490	5 490	10 980
Saint-Martin-en-Bière	751	11 265	11 265	22 530
Saint-Sauveur-sur-École	1 122	16 830	16 830	33 660
Samois-sur-Seine	2 053	30 795	30 795	61 590
Samoreau	2 308	34 620	34 620	69 240
Tousson	391	5 865	5 865	11 730
Ury	847	12 705	12 705	25 410
Le Vaudoué	739	11 085	11 085	22 170
Vulaines-sur-Seine	2 722	40 830	40 830	81 660
<b>TOTAL</b>	<b>68 178</b>	<b>1 022 670</b>	<b>1 022 670</b>	<b>2 045 340</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise en œuvre d'un fonds de concours relatif aux travaux de reprise économique locale sur le territoire du Pays de Fontainebleau sur l'année budgétaire 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau la convention relative aux travaux de reprise économique locale sur le territoire du Pays de Fontainebleau
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 02

Le Maire  
Séance  
Pascal GOUHOURY  
MALCHERE

Le Secrétaire de  
Christophe

**Affiché et Publié conformément  
au Code Général des Collectivités Territoriales  
Fait à Samoreau, le VENDREDI 03 JUILLET 2020  
Le Maire,  
Pascal GOUHOURY**